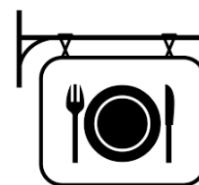


CHARTRE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Entre 11h30 et 13h, l'équipe du restaurant scolaire est au service des enfants. Le temps de repas est organisé pour être un moment de plaisir, de détente et de convivialité dans le respect de la vie collective. L'organisation doit permettre aux enfants d'accéder à l'autonomie, de goûter et d'apprécier ce qu'ils mangent.



Chez les maternelles : les enfants s'installent à table (8 enfants maximum par table) et restent assis durant toute la durée du repas. Les plats sont servis à l'assiette par les adultes.

Chez les élémentaires : un self est mis en place et permet aux enfants d'être servis en fonction de leur faim. Les enfants s'assoient librement par groupe de 4 maximum. Une fois installés et dans un souci d'organisation, les enfants s'adressent aux adultes pour accéder au plat suivant (plat chaud, fromage puis dessert). Au cours du repas, chacun peut se resservir librement. A la fin du repas, le débarrassage se fait de manière échelonnée : le tri des déchets est de rigueur (déchets alimentaires, déchets recyclables...)



L'équipe du restaurant scolaire s'engage à :

- Mettre en place un espace de repas agréable, aménagé, confortable permettant aux enfants de discuter
- Être attentif, disponible, souriant et à l'écoute envers les enfants
- Permettre un temps de repas suffisant et adapté aux rythmes de l'enfant
- Proposer des menus équilibrés et diversifiés avec des produits de qualité
- Intégrer ponctuellement des aliments bio lors des repas
- Proposer ponctuellement des menus sans viande
- Permettre aux enfants de choisir ponctuellement leur menu : un « cahier gourmand » leur permet de faire des propositions

Cette charte prend effet dès que l'enfant est entré dans le réfectoire.

En cas de non-respect de cette charte, l'équipe d'adultes sera amenée à prendre des dispositions permettant d'améliorer la situation.

